



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) AU TITRE DE 2023 – PROJET D'AMENAGEMENT DU STADE DE SAUT DES PRAZ : CHALET ET TELECORDE DEL2023-24

Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD

Il est proposé au conseil municipal de s'engager sur le projet d'aménagement d'un stade de saut à ski au lieu-dit Les Praz.

Le saut à ski appartient à une tradition sportive très ancrée aux Contamines Montjoie qui figure incontestablement au rang des stations de champions avec notamment 2 médailles olympiques (saut à ski, combiné nordique). Par ailleurs, le site des Praz se situe dans un lieu stratégique et idéalement placé pour les sportifs : au pied de la réserve naturelle, à l'intérieur du Parc de loisirs du Pontet, à 50 mètres du GR5 et du tour du Mont Blanc.

Le projet porte donc sur :

- La construction d'un chalet à usage de stockage et de vestiaires
- L'installation d'un télécorde pour moderniser les 2 tremplins et faciliter l'accès au saut à ski des jeunes

Le projet relevant de la maîtrise d'ouvrage communale, comprend des frais d'études au titre des missions de maîtrise d'œuvre et des travaux de construction et d'installation.

Un financement est sollicité auprès du Conseil départemental de Haute Savoie, partenaire traditionnel des collectivités dans le cadre de sa politique sportive, s'inscrivant notamment dans le nouveau plan nordique départemental.

Le détail du coût estimatif du projet et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Aménagement stade de saut des Praz - chalet et télécorde Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) 2023

DEPENSES	Montant H.T.	%	AUTORISATION DE PROGRAMME TTC	CREDITS DE PAIEMENTS	
				BP 2023	BP 2024
Maîtrise d'œuvre Bâtiment	49 000	9%	58 800	30 000	28 800
TRAVAUX Construction d'un chalet - Gros œuvre	204 000	40%	244 800	244 800	
TRAVAUX Construction d'un chalet - second œuvre (hors d'air & aménagement)	136 000	26%	163 200	25 200	138 000
Maitrise d'œuvre télécorde	10 000	2%	12 000		12 000
Installation d'un télécorde	117 000	23%	140 400		140 400
TOTAL DEPENSES	516 000	100%	619 200	300 000	319 200
Subvention CD 74 - Politique sportive	412 800	80%	412 800	200 000	212 800
FCTVA			103 200		103 200
AUTOFINANCEMENT / EMPRUNTS	103 200	20%	103 200	100 000	3 200
TOTAL RECETTES	516 000	100%	619 200	300 000	319 200

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE VALIDER** l'autorisation de programme présentée ci-dessus et les crédits de paiements à inscrire au titre du budget 2023,
- **DE RAPPELER** les financements publics sollicités sur ce projet,
- **DE S'ENGAGER** sur le plan de financement proposé et la part d'autofinancement restant à la charge de la Commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier les marchés d'études et de travaux correspondants à ce projet dans la limite de la présente autorisation de programme.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023024-DE

S²LOW

En Mairie, le 23 mars 2023
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 23 mars 2023
Le Maire,
François BARBIER

